

# J'ai déposé une requête en vue de la délivrance d'une ordonnance de protection (OP).

## Et maintenant que se passe-t-il ?



Vous êtes le **DEMANDEUR**.



Le **DÉFENDEUR** est la personne contre laquelle vous avez demandé une OP.

Si votre numéro d'OP comporte les lettres « OP », votre ordonnance a été déposée auprès du tribunal des sessions générales (General Sessions court) (exemple : 20OP1234).

Si votre numéro d'OP comporte un « X », votre ordonnance a été déposée auprès du tribunal de district (Circuit Court) (exemple : 20X1234).

---

*Si une OP temporaire vous a été accordée, le défendeur ne devrait plus être en contact direct ou indirect avec vous. Conservez toujours un exemplaire signé de votre OP sur vous.*

---

## Que se passe-t-il ensuite ?

- Le Bureau du Shérif (Chef adjoint des services de sécurité, DCSO) (Services de police) notifiera le défendeur qu'une requête d'OP a été déposée contre lui. Votre OP ne sera pas en vigueur jusqu'à ce que le défendeur ait reçu une « notification » de la délivrance de l'OP ou la « signification » de l'OP.
- Le terme « Notification » signifie que le défendeur a été contacté par téléphone et a été « notifié » de l'OP. Aucune date d'audience n'est encore fixée lorsque la personne reçoit la notification, mais vous pouvez toujours porter plainte en cas de violation de votre OP.
- Le terme « Signification » désigne le fait qu'une copie physique de l'OP a été signifiée au défendeur de la part du DCSO. Cela dépend si le DCSO a les bonnes coordonnées du défendeur. Si vous avez de nouvelles ou de meilleures coordonnées du défendeur après avoir déposé votre requête d'OP (comme un nouveau numéro de téléphone, un nouveau lieu de travail, une nouvelle adresse, etc.), appelez le DCSO au 615-880-3793 pour lui donner ces nouvelles informations.
- Le terme « Signification » désigne le fait qu'une copie physique de l'OP a été signifiée au défendeur de la part du DCSO. Cela dépend si le DCSO a les bonnes coordonnées du défendeur. Si vous avez de nouvelles ou de meilleures coordonnées du défendeur après avoir déposé votre requête d'OP (comme un nouveau numéro de téléphone, un nouveau lieu de travail, une nouvelle adresse, etc.), appelez le DCSO au 615-880-3793 pour lui donner ces nouvelles informations.

---

## Comment rester en sécurité et signaler les violations

- **Appelez le 911** si vous êtes en danger immédiat, par exemple si le défendeur s'approche de vous.
- **Appelez le 615-862-8600 pour une situation qui n'est pas une urgence** et signaler tout autre contact ou violation.
- **Conservez toutes les preuves** de la violation ou du contact (SMS, messages vocaux, photos, publications sur les réseaux sociaux, etc.).
- **Préparez un plan de sécurité** avec l'aide de l'Office of Family Safety (Bureau de la sécurité familiale) (coordonnées au verso).
- **Inscrivez-vous à Smart911** sur [www.smart911.com](http://www.smart911.com) pour informer la réceptionniste du 911 que vous avez une OP.
- **Remettez une copie de votre OP** à toutes les personnes importantes ou déposez-la aux principaux endroits, tels que votre travail, école / garderie, famille, voisins, etc.



# Informations relatives au tribunal

Votre date d'audience devrait être dans les 15 jours environ après la signification de l'OP au défendeur.

Si votre OP est établie au tribunal des sessions générales (General Sessions court), votre audience se déroulera au Palais de justice du comté de Davidson (bâtiment « Justice AA Birch »). Vous devez vous rendre à la salle d'audience 4B avant 9h15 le jour de l'audience.



408 2nd Ave. N.  
Nashville, TN 37201  
Greffe: 615-862-5195

Si votre OP est établie à un tribunal de district (Circuit Court), votre audience se déroulera au palais de justice du comté de Davidson (l'ancien palais de justice se trouvant sur la place publique (Public Square)). Vous devez vous y rendre avant 8h45 le jour de l'audience.



1 Public Square  
Nashville, TN 37201  
Greffe: 615-862-5181

Avant le jour de l'audience, contactez le Centre juridique Jean Crowe (Jean Crowe Advocacy Center) (informations ci-dessous) pour consulter un avocat, parler de votre sécurité et afin qu'il réponde à toutes vos questions concernant l'audience au tribunal.

---

*Il est très important que vous soyez présent(e) au tribunal pour que votre OP vous soit accordée. Si vous ne pouvez pas vous présenter à votre audience, contactez les numéros du Greffe ci-dessus pour en informer les personnes concernées.*

---

## Où obtenir de l'aide

Le Bureau de protection des familles (Office of Family Safety) de l'agglomération de Nashville dispose de deux bureaux. Vous pouvez soit les appeler, soit vous y rendre pour obtenir de l'aide concernant toute violence conjugale, agression sexuelle, maltraitance d'enfants, maltraitance de personnes âgées, harcèlement ou traite des êtres humains.



### Centre de protection des familles [Family Safety Center (FSC)]

*visites sans rendez-vous et avec rendez-vous*

610 Murfreesboro Pike

Du lundi au vendredi de 9:00 à 18:00

Assistance relative aux OP disponible 24h/24 et  
7j/7



### Centre juridique Jean Crowe [Jean Crowe Advocacy Center (JCAC)]

à l'intérieur du palais de justice

100 James Robertson Pkwy., Suite 114

Du lundi au vendredi de 7h45 à  
16h30

Des avocats sont disponibles dans ces deux endroits et peuvent vous aider à planifier votre sécurité, évaluer dans quelle mesure vous êtes en danger, vous mettre en contact avec les personnes et les services appropriés, vous aider à mieux comprendre la violence interpersonnelle et vous aider pour le processus de signalement ou tout au long de la procédure judiciaire.

Les autres services et organismes qui peuvent vous aider pendant cette période comprennent :

- Division de la violence conjugale du Service de police de l'agglomération de Nashville (MNPD Domestic Violence Division) : 615-880-3000
- Unité des crimes sexuels du Service de police de l'agglomération de Nashville (MNPD Sex Crimes Unit) : 615-862-7560
- Bureau du procureur de la République (District Attorney's Office) : 615-862-5500
- Société d'aide juridique (Legal Aid Society) : 615-244-6610
- Assistance téléphonique pour la violence conjugale 24h/24 et 7j/7 du Young Women's Christian Association (YWCA) : 1-800-334-4628, numéro pour envoi de sms : 615-983-5170
- Centre pour la violence conjugale Morning Star (Morning Star domestic violence center) : 615-860-0003
- Service d'écoute téléphonique des Services à la famille et à l'enfance (Family and Children's Services crisis line) : 615-244-7444